

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars à dix-sept heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi quatorze février par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi premier mars à dix-huit heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 12

Abstention : -  
 Pour : 12  
 Contre : -

### Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 1er mars 2023					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x		départ 19h	
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François				
CAILLAUD	Philippe		x		
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul				
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne				
HERMAN	Nadine				
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x		départ 18h15	
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SUTOUR	Pierre				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie		x		

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Compte administratif 2022

AR Prefecture

024-200068260-20230301-20230301007-DE  
 Reçu le 06/03/2023

**Objet : Compte administratif 2022**

Le Président ne prend pas part au vote et doit se retirer, conformément à la réglementation (L.2121-14 du CGCT). Il convient donc de désigner un Président de séance.

Le comité syndical réuni sous la présidence de M. Alain OUISTE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Francis LAFAYE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*) 1	Recettes ou excédent (*) 2	Dépenses ou déficit (*) 3	Recettes ou excédent (*) 4	Dépenses ou déficit (*) 5=(1+3)	Recettes ou excédent (*) 6=(2+4)
Résultats reportés A		30 665,83		83 500,00		114 165,83
Opérations de l'exercice B	121 850,03	127 271,26	23 630,00	76 539,71	145 480,03	203 810,97
<b>TOTAUX</b>	<b>121 850,03</b>	<b>157 937,09</b>	<b>23 630,00</b>	<b>160 039,71</b>	<b>145 480,03</b>	<b>317 976,80</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit 7	Recettes ou excédents 8	Dépenses ou déficit 9	Recettes ou excédent 10	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats de clôture C		36 087,06		136 409,71		172 496,77

Restes à réaliser D			107 774,00		107 774,00	
<b>TOTAUX CUMULES E (A+B+D)</b>	<b>121 850,03</b>	<b>157 937,09</b>	<b>131 404,00</b>	<b>160 039,71</b>	<b>253 254,03</b>	<b>317 976,80</b>

<b>RESULTATS DEFINITIFS F (C+D)</b>		<b>36 087,06</b>		<b>28 635,71</b>		<b>64 722,77</b>
-------------------------------------	--	------------------	--	------------------	--	------------------

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Le Président,  
Francis LAFAYE



*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme, Publié et Affiché le*

**AR Prefecture**

024-200068260-20230301-20230301007-DE  
Reçu le 06/03/2023